

INFORMATION A L'USAGE DES ABONNES DU RESEAU DE BRASSAC

L'historique des analyses du contrôle sanitaire, dont vous pouvez consulter les résultats en Mairie, révèle des non-conformités microbiologiques épisodiques.

Cette eau peut engendrer des risques sanitaires lors de sa consommation.

Elle pourrait être responsable de maladies plus ou moins graves telles que gastro-entérite, parasitose, hépatite A...

Population concernée

- **IMPERATIF pour les personnes sensibles (nourrissons, femmes enceintes, personnes âgées ou malades)**
- **RECOMMANDE pour toutes les autres personnes.**

Ce que vous devez faire

Prendre les précautions suivantes, en attendant que des mesures correctives soient mises en place et que les services de l'agence régionale de santé aient pu constater la restauration durable de la qualité de l'eau :

- **pour la boisson et la préparation des biberons, recours à de l'eau embouteillée ou ébullition pendant 10 minutes.**
- **pour tous les usages alimentaire (cuisine, lavage des aliments), désinfection par l'un des procédés suivants :**
 - ébullition pendant 10 minutes minimum
 - addition d'une goutte d'eau de javel à 9,5% de chlore actif par litre d'eau et mélange énergique, une demi-heure avant usage
 - addition de pastilles de composés chlorés vendues en pharmacie, en suivant le mode d'emploi de ces produits.
- **pour le lavage de la vaisselle à la main, utiliser de l'eau chaude avec du détergent, puis laisser sécher.**

Pas de contrainte pour l'utilisation d'un lave-vaisselle ou pour le lavage des vêtements.
- pour le brossage des dents et le rinçage de la bouche, prendre les mêmes précautions que pour les usages alimentaires.
- lors de la prise de douche ou de bain, porter une attention particulière afin d'éviter d'avaler l'eau.
- pour les très jeunes enfants, faire une toilette au gant afin d'éviter qu'ils n'avalent de l'eau ou ne mettent des jouets dans leur bouche.
- **pour toute pratique médicale, ne pas utiliser l'eau du réseau.**

Surtout ne pas utiliser une eau de source ou de puits non contrôlée
dont la pollution pourrait être plus grave que celle du réseau public.

La personne responsable du réseau de distribution vous tiendra informé.e.s de l'évolution de ce désagrément et vous signalera le retour à une situation normale, sans risque pour la santé.

Tous les résultats des prélèvements du contrôle sanitaire sont consultables en Mairie.